



## AVIS PUBLIC

### Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Judith Leblond, en sa qualité de greffière-trésorière de la **MRC des Etchemins**, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du *Code municipal*, au Centre des arts et de la culture, 1470, route 277 à Lac-Etchemin le **9 mai 2024 à 10 h**, pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot(s) <sup>1</sup>	Taxes dues (capital, intérêts et pénalités)
Jesse Goudet 690, 15 <sup>e</sup> rue Saint-Zacharie (QC) G0M 2C0	Lot : 5 571 725 Matricule: 1509-25-8365	3 747.66 \$

<sup>1</sup>Tous les lots décrits ci-dessus font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot(s) <sup>1</sup>	Taxes dues (capital, intérêts et pénalités)
Gestion Réjean Lapointe inc. 143-145 rue Principale Saint-Magloire (QC) G0R 3M0	Lot : 5 067 685 Matricule: 2159-14-7984	1 379.98 \$

<sup>1</sup>Tous les lots décrits ci-dessus font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse

\*Certains frais s'ajouteront au cours du processus et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible, de même que les intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

- Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique

#### Personne morale :

- Nom
- Forme juridique et loi constitutive (n<sup>o</sup> NEQ)
- Adresse complète et postale du siège social

#### Conditions pour enchérir :

##### Personne physique : (pièce d'identité)

- Nom
- Date de naissance
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu

##### Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité)

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre)

##### Mode de paiement :

- Paiement complet dès l'adjudication : bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de MRC des Etchemins.
- Argent comptant
  - Mandat poste, traite ou mandat

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*).

**NOTE IMPORTANTE** - Pour éviter la vente d'un immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalité et frais) doit être fait directement à la MRC des Etchemins. Si le paiement est fait par voie électronique, il appartient à la personne concernée, d'une part, de s'informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts, pénalité et frais et, d'autre part, d'en informer la MRC (en faisant clairement la preuve du paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Fait à Lac-Etchemin, ce 27 mars 2024 (2<sup>e</sup> avis)

Judith Leblond  
Directrice générale et greffière-trésorière  
MRC des Etchemins

Mise à jour au 8 mai 2024